



Natura 2000 dans le delta du Rhône

Lettre d'information n° 2



Natura 2000, des documents d'objectifs à la mise en œuvre d'actions concrètes

La démarche Natura 2000 est entrée dans une phase opérationnelle notamment sur les sites « Camargue » et « 3 Marais » dont les Documents d'Objectifs (DOCOB) ont été validés par leurs Comités de pilotage respectifs (COPIL).

Si les Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt), les contrats Natura 2000 et les Chartes en constituent les principaux outils contractuels, les fiches actions des DOCOB permettent la mise en œuvre d'action de gestion ou de protection à des échelles plus larges que celle de la parcelle contractualisée.

LIFE, un outil particulièrement adapté pour la mise en œuvre d'actions innovantes dans le cadre de NATURA 2000.

Les programmes LIFE, mis en place par la Commission européenne, constituent des instruments financiers pour la protection de l'environnement et de la biodiversité. Le volet « Nature », dans lequel s'inscrivent les programmes LIFE+ SALT pour les salins et LIFE+ Chiro Med pour les chauves-souris en cours, concerne plus spécifiquement le réseau Natura 2000. Nous avons célébré en mai dernier les 20 ans de ces financements destinés à soutenir des projets concrets pour l'environnement et la préservation des habitats et espèces. L'Europe finance généralement à hauteur de 50% ces projets qui privilégient des actions concrètes démonstratives, de conservation, de restauration et de gestion.

Deux projets LIFE+ se déroulent donc actuellement en Camargue sous l'égide du Parc naturel régional de Camargue et de ses partenaires (Groupe Chiroptères de Provence, Amis du Marais du Vigueirat, Tour du Valat) :

LIFE Chiro Med (2010-2014) vise la conservation de deux espèces de chauves-souris (Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées) à l'échelle de leur bassin de vie (en Camargue où elles s'alimentent en été et dans les massifs des Alpilles et des gorges du Gardon où elles hibernent dans les cavités souterraines). La Camargue constitue une zone de gîtes de reproduction pour ces espèces (vieux bâtiments, combles et greniers, bunkers, etc.) et une zone d'alimentation de grande importance (zones humides pâturées notamment). Les ripisylves et les haies jouent un rôle important pour ces espèces qui les utilisent comme des corridors de déplacement.

LIFE Mc-SALT (2011-2015) favorise une gestion environnementale des anciens salins de Beauduc en cours d'acquisition par le Conservatoire du Littoral. Les actions permettant d'optimiser l'état de conservation des habitats salicoles (lagunes, steppes salées, sansouires) par du décloisonnement hydraulique, des travaux de renaturation topographique et des travaux de reconnexion hydraulique avec la mer (grau de Véran) et l'étang du Vaccarès. L'intérêt majeur du site pour les laro-limicoles et les flamants roses est naturellement pris en compte par des actions de constitution et de protection de nouvelles zones de nidification.

Pour plus d'informations, contacter au Parc naturel régional de Camargue (04 90 97 10 40) : Christelle GALINDO pour le LIFE ChiroMed et Stéphan ARNASSANT pour le LIFE Mc-SALT.





Sterne naine © X. Rufroy

Natura 2000 « Camargue »

Présentation du site

et du DOCOB validé

site FR 9301592 au titre de la Directive « Habitats »
et

site FR 9310019 au titre de la Directive « Oiseaux »

Le site Natura 2000 « Camargue » possède la particularité d'intégrer la quasi-totalité du delta compris entre les deux bras du Rhône. Une grande diversité d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire le caractérise d'autant plus que le site intègre également le milieu marin (3 milles marins au titre de la Directive « Habitats » et 12 milles marins au titre de la Directive « Oiseaux »). Des habitats remarquables le constituent tels que :

- Les bancs de sables fins caractérisant la bande des 3 milles.
- Les herbiers de zostères des baies peu profondes très localisés dans le golfe de Beauduc mais exceptionnellement bien représentés dans l'anse de Carteau.
- Une grande diversité d'habitats littoraux avec l'éventail complet des stades d'évolution dunaire (dunes embryonnaires, blanches, grises ou boisées de pins ou de genévriers en Petite Camargue Saintoise notamment).
- Les lagunes et lagune salicoles, habitats d'intérêt prioritaire, caractérisent la partie laguno-marine du site avec un intérêt avifaunistique très fort (la Camargue abrite l'unique population nicheuse de Flamant rose sur ces habitats mais aussi la Spatule blanche et l'ensemble des espèces nicheuses de laro-limicoles).
- Les habitats halophiles et notamment les steppes salées à saladelles colonisant les secteurs d'arrière-dune en contact avec le sable marin.



Cistude d'Europe © V. Lemoine

■ Les marais doux avec l'importance des roselières pour les oiseaux paludicoles (Héron pourpré et Butor étoilé notamment) mais aussi le réseau hydraulique des roubines abritant la Cistude d'Europe ou la libellule Cordulie splendide ou les marais temporaires à la flore si caractéristique.

■ Les boisements (ripisylves et haies) faiblement représentés mais à l'importance avérée pour les oiseaux, le Castor d'Europe et les chiroptères notamment.

L'ensemble des activités socio-économiques caractérisant la Camargue est donc concerné par les actions Natura 2000, à savoir l'élevage extensif, la chasse, la pêche, la riziculture, l'exploitation des roselières, la saliculture, la conchyliculture et les activités balnéaires.

Les enjeux et les mesures définies pour le site

Les enjeux de conservation du site ont été définis en COPIL.

L'enjeu de conservation prioritaire est le maintien de la diversité des habitats et des usages camarguais en agissant sur :

- La variabilité annuelle et interannuelle des niveaux d'eau dans les zones humides.
- Le maintien ou le rétablissement des perturbations hydrauliques et géomorphologiques littorales locales ; l'équilibre entre les eaux douces et salées dans le delta et la diversité des situations hydrosalines dans les zones humides.
- Le maintien de la diversité des activités socio-économiques traditionnelles (élevage, pêche, chasse, saliculture, exploitation des roselières) tout en privilégiant une extensivité des pratiques.
- Le développement d'une gestion halieutique de la zone des trois milles (tellines et pêche des petits métiers notamment) permettant l'optimisation du rôle de nurserie du golfe de Beauduc.
- La concrétisation du projet de réserve marine dans le golfe de Beauduc (permettant notamment la protection des herbiers de zostères) ; une réelle lutte contre le chalutage dans la zone des trois milles.



Herbier de zostères

Si depuis 1992 des mesures contractuelles ont été mises en place, dès 2007 une nouvelle génération de MAET concernant l'élevage extensif, la gestion de l'eau dans les rizières et le développement de pratiques phyto-sanitaires raisonnées, l'entretien des haies et berges de canaux et l'exploitation des roselières favorables à l'avifaune ont été proposées et souscrites.

Des contrats sont en cours de rédaction notamment sur des travaux favorables à l'avifaune (travaux hydrauliques, îlots de nidification) et sur le vieillissement de ripisylves.

Liste de mesures contractuelles du DOCOB

Les contrats Natura 2000

- CN01. Gestion des ouvrages de petite hydraulique.
- CN02. Restauration et mise en place d'ouvrages de petite hydraulique.
- CN03. Entretien et curages des roubines, canaux et fossés en zones humides.
- CN04. Reconnexion et réhabilitation de structures boisées.
- CN05. Entretien de haies et de bosquets.
- CN06. Mise en place / Maintien d'une gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts.
- CN07. Fauche d'entretien des prairies et pelouses.
- CN08. Entretien des milieux ouverts à semi-ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.
- CN09. Création, entretien ou restauration de mare.
- CN10. Travaux de mise en défens et de fermeture d'accès aux sites à fort enjeux patrimoniaux.
- CN11. Aménager et améliorer les gîtes favorables aux colonies de chiroptères de l'annexe 2 de la Directive Habitats.
- CN12. Création, restauration ou maintien de sites de nidification des oiseaux coloniaux nicheurs d'intérêt communautaire.
- CN13. Création de conditions favorables à l'installation de colonies de Glaréole à collier (*Glareola pratincola*).
- CN14. Chantier de contrôle du Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*).
- CN15. Arrachage d'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*).
- CN16. Arrachage manuel des jussies.
- CN17. Arrachage mécanique des jussies et contrôle manuel des repousses.
- CN18. Limitation sélective du Ragondin par cages pièges.
- CN19. Restauration et entretien de ripisylves.
- CN20. Mise en vieillissement de ripisylves.

Les Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt)

- MAE 1A. Pâturage très extensif en mosaïque de milieux humides.
- MAE 1B. Pâturage extensif en terres humides hautes.
- MAE1C. Pâturage extensif en marais.
- MAE1D. Pâturage extensif en prairies irriguées gravitairement.
- MAE 2. Mise en défens de milieux remarquables pâturés (habitats et habitats d'espèces).
- MAE 3A. Roselières exploitées à enjeux avifaunistiques.
- MAE 3B. Roselières exploitées à très fort enjeux avifaunistiques.
- MAE 4A. Gestion de l'eau dans les rizières (habitats d'espèces).
- MAE 4B. Riziculture raisonnée (eau et intrants phytosanitaires) (Habitats d'espèces).
- MAE 4C. Gestion des roubines, fossés d'irrigation et de drainage en secteur rizicole (Habitats d'espèces).
- MAE 4D. Entretien de haies liées au réseau hydraulique en secteur rizicole (Habitats d'espèces).

Actualité du site :

Le DOCOB a été validé par le COPIL et par arrêté préfectoral en octobre 2011 et est donc entré en phase d'animation. La Charte Natura 2000 sera engagée dès l'automne 2012 avec l'ensemble des acteurs locaux. Elle permettra aux propriétaires volontaires de bénéficier d'une exonération de la part communale de la taxe sur le foncier non bâti. Par ailleurs des études complémentaires seront prochainement engagées pour mieux prendre en compte les enjeux de conservation et de gestion des zones marines étendues en 2008 (anse de Carreau et 12 milles marins).



Élevage de taureaux



1150 - Lagune salicole*



1130 - Sables vaseux des estuaires du Rhône



1150 - Lagune côtière*



1160 - Baie peu profonde



1140 - Sables littoraux



1170 - Récifs et épaves



1110 - Bancs de sables fins



2120 - Dunes blanches à Lys de mer



2110 - Dunes embryonnaires



2210 - Dunes grises à immortelles



2250 - Dunes à genévriers*



2120 - Dunes blanches à oyats



2270 - Dunes boisées à Pin parasol*



6420 - Prairies humides méditerranéennes



6510 - Prairies de fauche



1510 - Steppes salées à *Limonium girardianum**



92A0 - Ripisylve



92D0 - Galerie de Tamaris



1310 & 1420 - Sansouires



6220 - Pelouses annuelles dunaires*



1410 - Prés salés à Jonc maritime



7210 - Marais à Marisque*



3170 - Mares temporaires*



3140 - Marais à charas



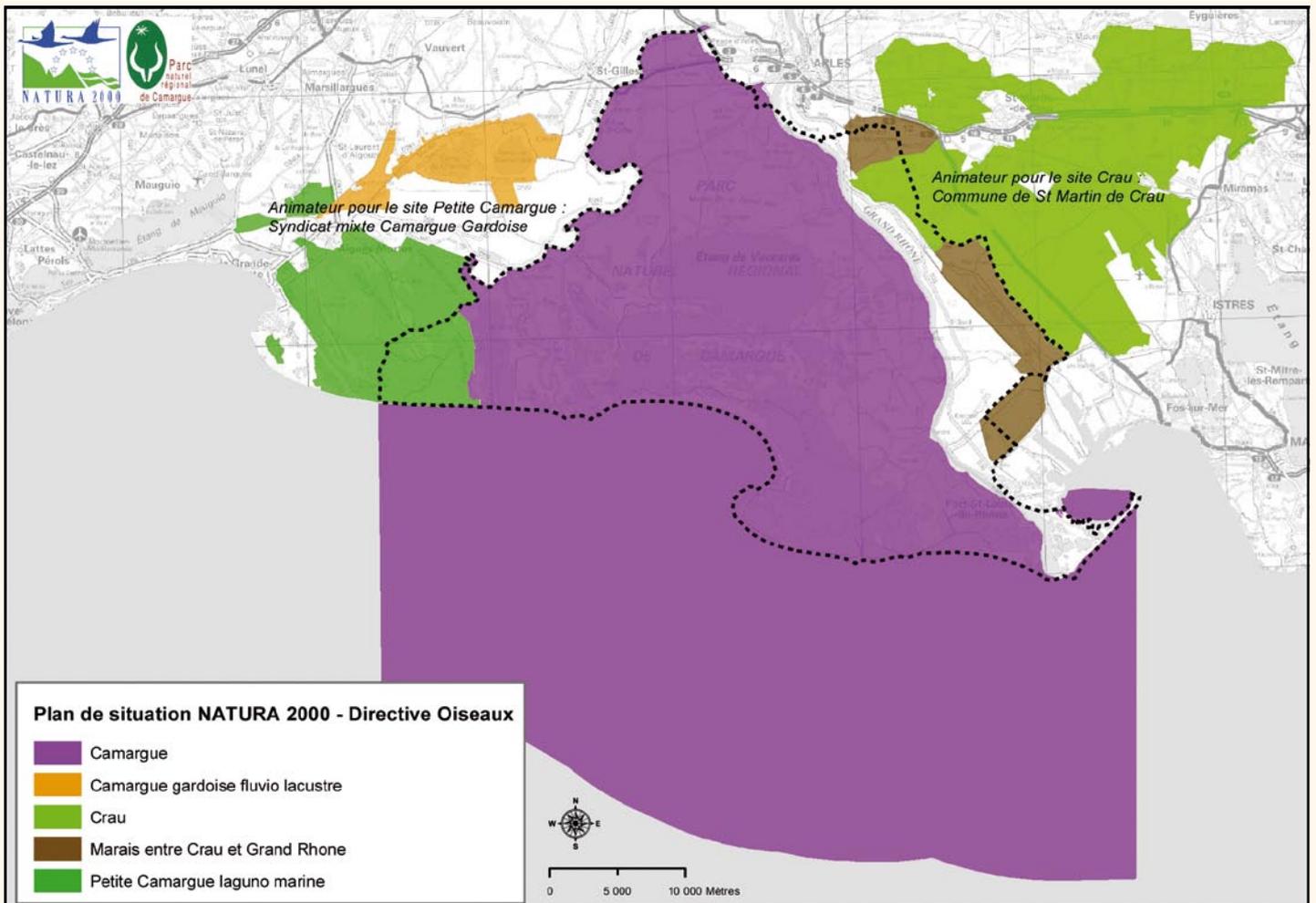
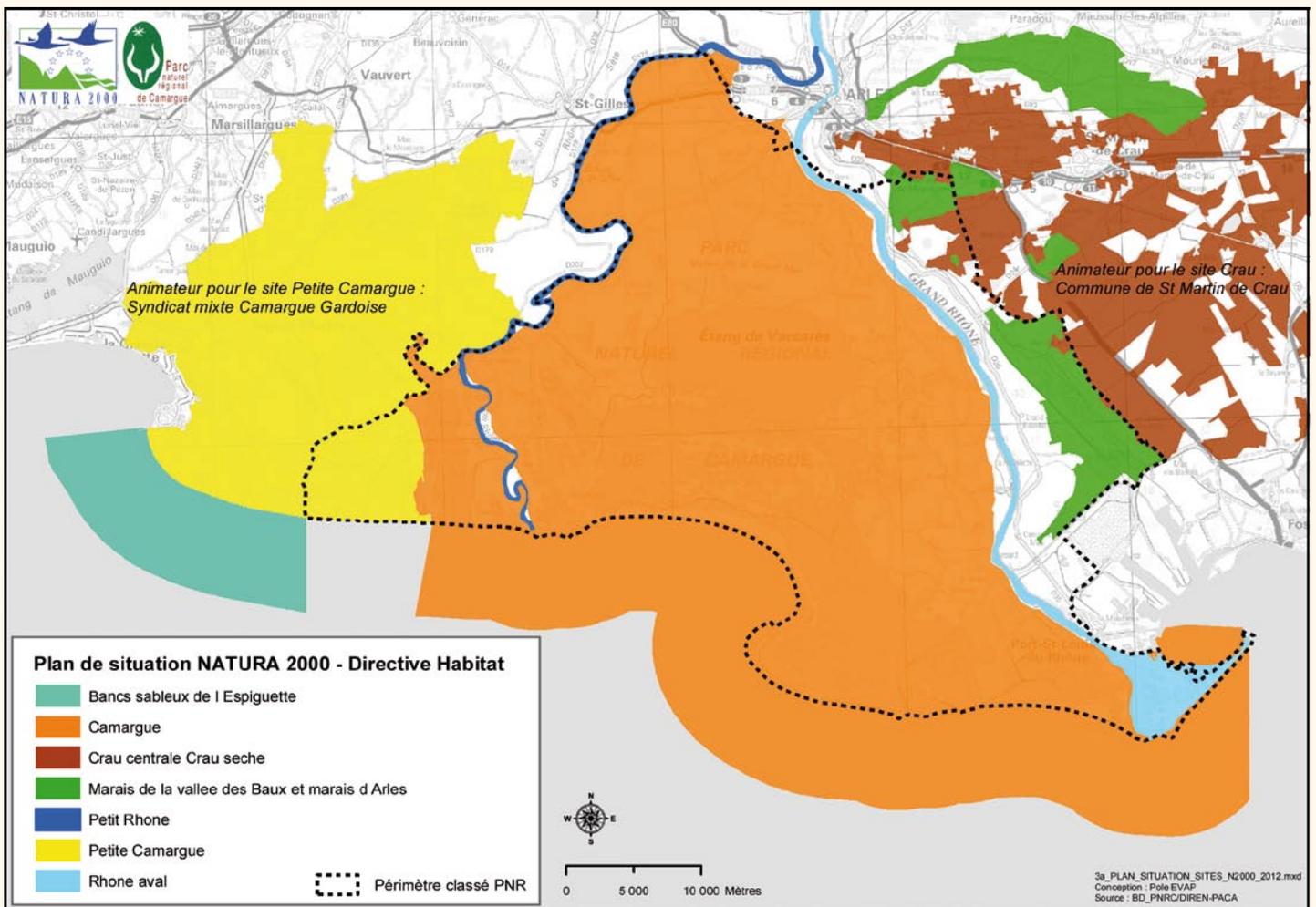
3150 - Roubine à potamot



3260 - Lauron



Roselière - habitat d'oiseaux



Natura 2000 « Trois Marais »

Présentation du site et du DOCOB validé

site FR 9301596 au titre de la Directive « Habitats »
« Marais de la Vallée des Baux et marais d'Arles »
et

site FR 9312001 au titre de la Directive « Oiseaux »
« Marais entre Crau et Grand Rhône »

Le site Natura 2000 « 3 Marais » est un ensemble de zones humides organisé autour d'un réseau hydraulique dense, se situant en bordure Est de la Camargue et contre la plaine de Crau à l'ouest. Ce site est en grande majorité concerné par l'élevage extensif et la chasse au gibier d'eau, mais de par son morcellement en plusieurs secteurs, des particularités locales sont à souligner et à prendre en compte.

Le secteur de la vallée des Baux (4640 ha) est une dépression où se trouvent d'anciens marais et quelques zones humides relictuelles (dont notamment le marais de l'Illon, classée Réserve Naturelle Régionale début 2012).

Il abrite une grande diversité de pratiques socio-économiques, bien que les activités de grandes cultures, de maraîchage et d'élevage (Taureaux Camargue et Merinos d'Arles notamment) prédominent.

Les marais de Raphèle (marais de Meyranne et des Chanoines) sont bordés par le Grand Rhône à l'ouest et la Crau. Ce secteur forme une dépression de 1800 ha, au fonctionnement hydraulique complexe et dense. Il présente deux facettes : une zone (à l'est) où les résurgences de la nappe de Crau sont encore assez présentes et une zone à l'ouest aux marais typiquement camarguais et aux roselières denses.

L'élevage et la chasse se pratiquent sur les zones basses et humides alors que l'exploitation du foin de Crau AOC caractérise les parties plus hautes.

Des isolats de zones humides en Crau sont également intégrés au site. Il s'agit de :

■ **La mare de Lanau**, une mare temporaire de 0,8 ha où se trouve la seule station française connue de Germandrée de Crau (*Teucrium aristatum*).

■ **L'étang des Aulnes** et ses alentours dont une partie est intégrée à la Réserve Nationale de Crau.

La dépression du Vigueirat et des marais de Crau abrite le plus grand ensemble de zones humides d'un seul tenant à l'est du Grand Rhône. Deux types de zones humides différentes peuvent être distingués à l'intérieur même de ce secteur :

■ Les marais du Vigueirat, zones humides « camarguais » à l'ouest du canal du Vigueirat, où l'essentiel est propriété du Conservatoire du Littoral et classé depuis peu en Réserve Naturelle Nationale. Cet ensemble, géré par l'association « Les Amis des Marais du Vigueirat » abrite les milieux et espèces typiques de la Camargue au sens large. Concernant les populations d'oiseaux, ce secteur constitue, avec l'étang du Landre, une zone importante pour l'hivernage et la reproduction de certains oiseaux des marais (Héron pourpré, Butor étoilé...).

■ Les marais de Crau, se situant tous à l'est du canal du Vigueirat et qui présentent la particularité d'être alimentés

en eau uniquement par les résurgences de la nappe de Crau (laurons). Cette particularité en fait une **exception méditerranéenne** avec notamment la présence d'espèces d'insectes uniques en Méditerranée. Ces marais sont également l'habitat de nombreuses espèces d'oiseaux paludicoles (Butor étoilé ou encore la Lusciniole à moustaches). Deux activités principales ont lieu sur ces marais, le pâturage et la chasse. En bordure Est de ces marais, une importante surface de prairies humides abrite un dense réseau de mares temporaires méditerranéennes (habitat d'intérêt prioritaire).

Les anciens salins du Caban et du Relai et l'étang de l'oiseau ont été désignés au titre de la Directive « Oiseaux ». La présence d'espèces de milieux humides (Butor étoilé, Blongios nain, ou encore Flamant rose, anatidés et plusieurs laro-limicoles) ou de milieux secs (Edicnème criard, la Fauvette à lunettes ou encore l'Alouette calandre) ont motivé cette désignation.

Toutefois, sur ce secteur a été découvert très récemment plusieurs espèces végétales aquatiques très rares, notamment la Rielle à thalle hélicoïde (*Riella helicophylla*), une petite plante d'intérêt communautaire dont la seule population française connue à l'heure actuelle se situe dans l'ancien salin du Caban. De plus, l'ensemble du cortège d'espèces végétales et animales découvertes sur ce site caractérise cette lagune comme très rare de par sa qualité biologique.

Enfin, le **secteur du Radeau-Laget** forme l'extrémité Est du delta de Camargue. Sur cet espace prédomine l'agriculture la riziculture et l'élevage bovin et ovins. Le marais de l'Escale présent sur ce secteur se situe sur un ancien bras du Rhône. Une grande partie de ce territoire est intégrée à la couronne verte du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM).

Les enjeux et les mesures définies pour le site

Suite au diagnostic conduit en 2004 lors de l'élaboration du Document d'Objectif du site, plusieurs enjeux et objectifs ont été définis puis validés par le COPIL. Ils orientent les actions d'animation du site, dont l'objectif global est d'atteindre ou de maintenir un bon état de conservation des habitats et des espèces présents sur le site.

Globalement, les enjeux identifiés concernent l'eau, et notamment de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'eau, tout en favorisant une bonne gestion de la ressource, et en préservant la qualité et les fonctions des zones humides. Le maintien des milieux ouverts, secs ou humides, est un autre enjeu majeur de ce site bien que le développement de la biodiversité forestière a été ciblé également.

Enfin, le dernier enjeu principal réside dans le maintien ou la restauration des connexions biologiques entre les différents noyaux du site pour enrayer l'effet d'isolement qui peut exister.

Un ensemble de mesures a été défini pour le site. Ces mesures (les Contrats Natura 2000 ou les Mesures Agro-Environnementales) doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés par le DOCOB. Les bénéficiaires sont les propriétaires et exploitants du territoire.



Héron pourpré © S. Baudouin

Liste de mesures contractuelles du DOCOB

Les contrats Natura 2000

- CN01. Gestion des ouvrages de petite hydraulique.
- CN02. Restauration et mise en place d'ouvrages de petite hydraulique.
- CN03. Chantiers d'entretien et de curages des canaux et fossés en zones humides.
- CN04. Limitation sélective du Ragondin par cages-pièges.
- CN05. Restauration de marais à Marisque et/ou de prairies humides méditerranéennes par chantier lourd de débroussaillage et installation d'équipements pastoraux.
- CN06. Ouverture de marais à Marisque par brûlage dirigé.
- CN07. Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts.
- CN08. Fauche d'entretien des prairies humides méditerranéennes.
- CN09. Entretien des prairies humides méditerranéennes et des marais à Marisque par gyrobroyage ou débroussaillage léger.
- CN10. Restauration de mosaïques ouvertes de pelouses sèches et installation d'équipements pastoraux.
- CN11. Restauration d'habitats d'oiseaux steppiques par contrôle des ligneux, débroussaillage et installation d'équipements pastoraux.
- CN12. Restauration de mosaïques de pelouses sèches et chênaies vertes par éclaircie ou extraction de Pins d'Alep.
- CN13. Mise en vieillissement de taillis remarquables de Chênes verts.
- CN14. Restauration et entretien de ripisylves.
- CN15. Mise en vieillissement de ripisylves.
- CN16. Arrachage manuel des jussies.
- CN17. Arrachage mécanique des jussies et contrôle manuel des repousses.
- CN18. Chantier de contrôle du Sénéçon en arbre *Baccharis halimifolia*
- CN19. Aménagement de sites de nidification de l'aro-limicoles coloniaux.
- CN20. Travaux de mise en défens et de fermeture d'accès.
- CN21. Équipement ou enterrement de lignes électriques.

Les mesures agri-environnementales Territorialisées (MAEt)

- MAE 1. Réduction de l'utilisation et de la dispersion des intrants.
- MAE 2. Mise en place de bandes enherbées.
- MAE 3. Entretien de haies.
- MAE 4. Entretien de bosquets.
- MAE 5. Entretien de ripisylves.
- MAE 6. Enherbement sous cultures ligneuses pérennes (arboriculture).
- MAE 7. Gestion par le pâturage extensif des pelouses sèches, friches, garrigues et chênaies vertes.
- MAE 8. Gestion par le pâturage extensif des milieux humides.
- MAE 9. Gestion par pâturage extensif, brûlage dirigé et mise en défens des mosaïques de marais à Marisque.
- MAE 10. Gestion des prairies de fauche.
- MAE 11. Mise en défens de milieux remarquables.
- MAE 12. Exploitation des roselières favorable à la biodiversité.
- MAE 13. Entretien des canaux, des roubines et des fossés d'irrigation et de drainage respectueux des habitats, de la faune et de la flore.



Travaux hydrauliques

Actualité du site :

Le DOCOB du site a été validé par arrêté préfectoral en août 2009. La phase d'animation (mise en œuvre du DOCOB) est lancée depuis bientôt 2 ans et a permis notamment l'engagement de plusieurs propriétaires et gestionnaires au travers la signature de Contrats Natura 2000 et MAEt, et de lancer quelques chantiers importants (élaboration de la Charte Natura 2000 du site, Gestion des marais à marisques avec les différents propriétaires/gestionnaires, diagnostic des marais de Raphèle...). Ces différents points sont présentés et analysés par le COPIL du site.

Brèves :

Valorisation des habitats d'intérêt communautaire ouverts (pelouses et prairies) :

Les habitats d'intérêt communautaire ouverts camarguais sont mis à l'honneur dans le cadre du concours annuel des

Prairies fleuries organisé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Les pelouses (habitat prioritaire), les prairies humides et les prairies de fauche sont concernées et les pratiques agricoles locales (élevage extensif, fauche) valorisées par le concours qui met en avant cette année en Camargue l'intérêt de ces milieux pour la conservation des orchidées sauvages. Une affiche de sensibilisation a été publiée sur le sujet et est disponible dans les points d'accueil du Parc.



Affiche orchidées des pelouses et prairies humides de Camargue

Espiguette :

Les consultations d'acteurs locaux ont commencé cette année sous la houlette de Thomas Sérazin du Comité Régional des Pêches (CRPMEM Languedoc-Roussillon) afin de recenser l'ensemble des activités économiques caractérisant le site marin de l'Espiguette dont le DOCOB est en cours de rédaction. Parallèlement, une réunion de la commission « environnement » s'est déroulée le 04 juillet 2012 au Grau-du-Roi à partir de l'étude sur les biocénoses marines et les habitats d'intérêt communautaire réalisée par Andromède Océanologie. Les enjeux de conservation de ce site, caractérisé par la dynamique de ces bancs sableux, ont été mis en évidence et permettront de réunir le COPIL en fin d'année.



Kite Surf © P. Daniel (PNRC)



Castor d'Europe © V. Lemoine

Petit Rhône :

Les études environnementales et socio-économiques caractérisant le site ont été terminées en 2011 et le tome 1 du DOCOB sera soumis au COPIL dans les prochains mois pour validation. Des enjeux particuliers d'extension du périmètre de ce site aux ripisylves et ségonnaux sont notamment liés à la présence de gîtes de chiroptères dans ces habitats en lien avec le LIFE Chiro Med (cf. page 1). La question des remontées salines dans le Petit Rhône a été évoquée lors du COPIL par les agriculteurs. Le tome 2 et la validation finale du DOCOB sont prévus pour début 2013.

Rhône aval :

Les études environnementales et socio-économiques de ce site très étendu (Bouches-du-Rhône, Gard, Vaucluse) se termineront en septembre prochain. Les réunions thématiques de concertation débiteront en septembre et concerneront différents volets : agriculture et forêt, aménagements du territoire, eau (gestion, qualité, utilisation...), faune / habitats, patrimoine, agriculture et forêt. Elles se dérouleront avec tous les acteurs locaux intéressés et permettront de partager les connaissances et les enjeux liés au site dans la perspective de l'élaboration du DOCOB. Si vous êtes intéressés pour participer, nous vous invitons à vous inscrire sur le site du Parc de Camargue : <http://www.parc-camargue.fr>, rubrique Natura 2000 – Rhône aval (paragraphe « Une large concertation avec les acteurs locaux volontaires »).

Contacts :

Coordinateur : Stéphan ARNASSANT (PNR de Camargue) – tél. : 04 90 97 10 40

Camargue : Stéphan ARNASSANT et recrutement en cours.

Rhône aval : Laura DAMI (PNR de Camargue) – tél. : 04 90 97 10 40

3 Marais : Florian RABEMANANJARA (PNR de Camargue) – tél. : 04 90 97 93 95
Jean-Michel PIRASTRU (PNR des Alpilles) – tél. : 04 90 54 24 10

Espiguette : Delphine MAROBIN-LOUCHE (PNR de Camargue) – tél. : 04 90 97 19 26
Thomas SERAZIN (CRPMEM Languedoc-Roussillon) – tél. : 04 67 74 91 97

Supplément à la lettre d'information du Parc naturel régional de Camargue de Juillet-août 2012 – ISSN : 1244-7919

Directeur de la publication : Hervé Schiavetti, Président – Responsable de la rédaction : Didier Olivry, Directeur

Mise en page : Vincent Lemoine, Camaret-sur-Aygues – Imprimeur : Pure Impression, Mauguio (Imprimé avec des encres végétales, sur du papier blanchi sans chlore, issu de forêts gérées durablement)
Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles - tél.: 04 90 97 10 40 – fax 04 90 97 12 07 – e-mail : info@parc-camargue.fr – Site internet : www.parc-camargue.fr

Sauf mention contraire, les photographies illustrant cette lettre sont réalisées par l'équipe du Parc

Credits photographiques pour la couverture : Tanguy Stoecklé (Grand Rhinologie) et Alain Lagrave (lagune salicole)

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN COLLABORATION AVEC :

